

ÉDUCATION

Un léger plus insuffisant

PICARDIE L'académie d'Amiens gagnera 103 postes dans les écoles, mais en perdra 91 dans les collèges et lycées.

Le ministre de l'Éducation l'a affirmé : son budget 2018 a été « préservé ». Pour la première fois, il dépassera les 50 milliards d'euros. Mieux, il permettra « la création de 4000 emplois de professeurs dans un contexte de baisse globale du nombre d'élèves ». L'essentiel (3881) servira à poursuivre les dédoublements de classe en CP en REP et de CE1 en REP+ dans les secteurs d'éducation prioritaire. Pourtant, la prochaine carte scolaire risque de faire grincer des dents. Annoncée fin décembre, la répartition des postes par académie laisse en effet déjà apparaître des gagnants et des perdants. En particulier dans les collèges et lycées, qui devront se contenter de 120 postes de professeurs en plus... pour l'ensemble du pays.

L'académie d'Amiens fera partie de la quinzaine qui perdra des moyens

dans le second degré (-91). Tant pis pour la région qui figure parmi les territoires aux indicateurs socio-économiques les plus bas du pays. « Alors que 44 postes avaient été créés en 2017 en Picardie, le gouvernement fait machine arrière toute », résume le syndicat SGEN-CFDT.

103 POSTES POUR 221 CLASSES À DÉDOUBLER

Dans le premier degré, l'académie d'Amiens bénéficiera de - seulement - 103 postes supplémentaires. Un surplus quasi analogue aux précédentes dotations (+110 en 2016 et +114 en 2017) et l'inquiétude monte déjà en dépit de ce surcroît de moyens. Qu'il faudra comparer aux 221 nouvelles classes à dédoubler en septembre dans l'académie. Visiblement, le gouvernement a choisi de ne pas reconduire l'application de critères sociaux pour compenser les



Le gouvernement ne reconduit pas l'application de critères sociaux pour compenser les baisses démographiques dans la répartition des moyens. (Photo Fred Haslin)

baisses démographiques, dans la répartition de ses moyens. Instauré sous le précédent quinquennat, le système s'était révélé avantageux pour l'académie d'Amiens.

Si le rectorat n'envisage pas de communiquer sur le dossier avant trois semaines, au syndicat SNUIPP-FSU de la Somme, on a déjà tenté quelques calculs savants. Selon le premier syndicat enseignant dans les écoles, il manquerait au final 75 postes dans le

département pour appliquer correctement les CP et CE1 à 12 élèves. « Où l'inspecteur d'académie va-t-il pouvoir trouver ces 75 postes nécessaires, si ce n'est en fermant des classes ? (...) La carte scolaire qui s'annonce risque d'avoir des conséquences terribles pour les écoles en termes d'augmentation des effectifs dans les classes », alerte l'organisation, tandis qu'au SNUDI FO on s'inquiète aussi des effets induits par une baisse des effectifs.

Les dotations ne suffiront pas pour satisfaire aux classes à 12 élèves, analysent d'ailleurs tous les syndicats. Au niveau national, « l'opération nécessiterait près de 6400 nouveaux postes », chiffre ainsi le SNUIPP. Bien au-delà des 3881 fléchés. Remplacements, « Maîtres + », éducation spécialisée (RASED)... les autres dispositifs seront donc très certainement ponctionnés. Reste maintenant à savoir jusqu'à quelle hauteur. ■ GAËL RIVALLAIN